

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.

Un an. . . 48f. » 24f. «

Six mois. . 10 » 13 «

Trois mois. 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

AFFAIRES D'ORIENT.

D'après le *Daily-News*, M. le général Baraguay-d'Hilliers et M. Grey sont partis d'Aland immédiatement après la capitulation et sont allés à Stockholm pour engager la Suède à se joindre aux alliés. Havas.

L'Autriche et la Prusse ont présenté en commun à la diète de Francfort les documents relatifs à la question orientale dont voici la liste: 1^o Réponse de la Russie à la sommation de l'Autriche, soutenue par la Prusse; 2^o Réplique de l'Autriche et de la Prusse; 3^o Envoi de la réponse de la Russie aux puissances occidentales; 4^o Notes échangées entre l'Autriche, la France et l'Angleterre pour les quatre points de la question, bien connus; 5^o Présentation des quatre points précités à Saint-Petersbourg; 6^o La convention austro-turque du 4 juin. Tous ces documents ont été renvoyés à la commission nommée pour les affaires orientales. Havas.

Vienne, mercredi soir, 23 août:

« Le *Moniteur* de Vienne annonce que, le 20, les Autrichiens ont commencé à entrer en Valachie. Le commandant en chef Coronini s'est dirigé avec deux brigades sur Bucharest où il arrivera le 5 septembre. Une brigade occupera Krajova; quant aux trois autres brigades, elles entreront en Moldavie aussitôt que la retraite des Russes sera effectuée.

« On a des dépêches de Czernowitz qui annoncent que les Russes opèrent avec rapidité leur mouvement de retraite derrière le Pruth. »

Vienne, jeudi 24 août.

« La colonne mobile commandée par le général autrichien Mamula et organisée, il y a déjà longtemps, pour agir sur la frontière du Monténégro vient d'être dissoute.

« Quatre mille chevaux faisant partie de ce corps ont été vendus. » — Havas.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

L'amiral sir Charles Napier a adressé à l'amirauté un rapport daté de Bomarsund, le 16 août, avant la reddition de la forteresse, et dont voici le résumé:

Dans la matinée du 13, une batterie française de

quatre canons de 16 et de quatre mortiers a ouvert un feu très-vif contre la tour d'Ouest qui domine la forteresse de Bomarsund et sur la rade; le lendemain matin, la tour a été emportée par les chasseurs de Vincennes. La batterie anglaise construite dans la nuit, se trouvant ainsi inutile pour attaquer ce point, a été tournée contre la tour d'Est dans la matinée du 15. Le feu de cette batterie continua jusqu'au soir, et à six heures la tour se rendit.

Les chasseurs de Vincennes, armés de carabines Minié, ont fait une attaque si vigoureuse et si rapide contre la tour d'Ouest, que l'ennemi n'a pas eu le temps de charger ses canons; l'attaque de la tour d'Est, où l'on n'avait pas de chasseurs et où les Russes ont pu charger leurs canons plus à loisir, a dû nécessairement durer plus longtemps. La perte des Anglais a été insignifiante sous le rapport du nombre, car il n'y a eu qu'un homme tué et un blessé; mais la perte du lieutenant Cameron Wrottesley, du corps du génie, blessé à mort par un boulet, est très-sensible pour l'armée.

La perte des Français à l'attaque de la tour d'Est est minime. Le général Jones parle avec les plus grands éloges de la manière dont les deux batteries ont été construites et de celle dont les pièces ont été servies: c'est ce qui explique le chiffre si peu élevé des pertes des troupes alliées.

Pendant que ces attaques contre les tours continuaient, le général Baraguay-d'Hilliers faisait construire des batteries pour battre en brèche la forteresse elle-même. Les bâtiments à vapeur anglais et français qui appuyaient les opérations de terre sont l'*Asmodée*, le *Darien*, le *Phlegeton*, le *Duperré*, le *Triden*, l'*Ajax* et l'*Edimburgh*. Les bombes lancées par ces bâtiments ont considérablement endommagé la forteresse. Le capitaine Pelham, du vaisseau le *Blenheim*, a admirablement dirigé contre la place un canon de gros calibre qu'il avait débarqué dans une batterie dont l'ennemi avait été chassé les jours précédents. Cette position était assez dangereuse; mais la batterie a été si bien réparée par le capitaine Pelham, que, tout en faisant éprouver beaucoup de mal aux Russes, les Anglais n'ont pas perdu un seul homme.

Dans un second rapport également adressé par l'amiral Napier à l'amirauté, sous la même date du 16 août, mais écrit après la prise de Bomarsund, il est dit que l'ennemi se trouvant fort incommodé par le feu de la batterie du capitaine Pelham pen-

dant toute la journée du 15 et celle du 16, un feu très-vif fut dirigé de la forteresse sur cette batterie, et l'amiral a quelque peine à comprendre comment, malgré une position si hardie, le capitaine et ses hommes ont pu sortir sains et saufs. Toutefois il a jugé à propos des secourir et il a ordonné à sept bâtiments (*Edimburgh*, *Ajax*, *Arrogant*, *Amphion*, *Valorous*, *Sphinx*, *Driver*) qui étaient à portée, ainsi qu'à une batterie de mortiers français qui était à terre, de lancer une bombe toutes les cinq minutes. Le feu a été si bien dirigé que l'ennemi a arboré le pavillon parlementaire. Les troupes renfermées dans la forteresse ont consenti à mettre bas les armes et à sortir de la place.

L'amiral Napier ainsi que l'amiral Parseval ont mis pied à terre, et se sont rencontrés avec le commandant en chef des troupes françaises.

Les prisonniers, au nombre de 2,000, ont été embarqués sur les bateaux à vapeur pour Ledsund.

L'amiral Napier termine en témoignant de la parfaite cordialité qui n'a cessé de régner entre les amiraux et les généraux, ainsi que parmi les troupes de terre et de mer des deux puissances alliées.

Une commission a été nommée pour dresser l'inventaire des approvisionnements et des munitions de guerre trouvés dans la place. (*Moniteur*.)

Les feuilles de Londres, du 23 août, prétendent que les forts sur les îles d'Aland seront détruits et que les alliés n'hiverneront pas à Bomarsund. Les mêmes feuilles publient les dépêches officielles de l'amiral Napier, sur la prise de Bomarsund. — Il y a eu de grandes réjouissances à Aland après la capitulation, et dans les églises on a fait des prières pour la reine Victoria et l'empereur Louis-Napoléon. — Les îles d'Aland ont été proclamées indépendantes sous la protection de l'Angleterre et de la France. — Havas.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie une dépêche télégraphique de Pau, du 23 août, donnant les meilleures nouvelles sur l'Empereur, qui est parti le même jour pour Biarritz.

REVUE DE L'OUEST.

M. le Préfet, en présentant au Conseil l'exposé

FEUILLETON

LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite.)

— Une attaque dans le jour! se récria le baron. De mon temps on ne les faisait que de nuit.

— D'accord, répartit le diplomate, mais on a changé de méthode depuis la prise de Valenciennes. Il s'agissait donc dans cette attaque générale d'enlever aux ennemis une redoute et un retranchement de plus de quatre cents toises de long. Le roi commanda la tranchée. Il était là en personne, à la tête de son régiment, et donnait ses ordres à la demi-portée du mousquet. Il avait seulement devant lui trois gabions que le comte de Fiesque, qui était son aide-de-camp du jour, avait fait poser pour le couvrir. Périlleuse défense! Ces gabions étaient remplis de pierres; un canon n'avait qu'à donner dedans pour faire un beau massacre derrière. Une balle vint par ricochet blesser au poignet M. le comte de Toulouse, qui était presque littéralement dans les jambes du roi. Quelqu'un est-il blessé? demanda le prince, qui entendit le sifflement de la balle. — Sire, dit en souriant le jeune comte, il me semble que quelque chose m'a touché.

— Bien répondu! s'écria le vieillard, dont l'œil s'allumait à ce récit. O noblesse! comme on est fier de t'appartenir!

Le chevalier s'inclina cérémonieusement, et Gaspard

fit le même geste, mais en y laissant percer quelque ironie que son oncle ne découvrit pas.

— Avec de tels hommes et sous un tel monarque, j'aurais conquis le monde, fit le gouverneur en raidissant son bras.

— Aussi, reprit le diplomate, les assiégés ne résistèrent pas longtemps à un tel choc. Nos bombes ne les laissaient pas respirer. A tout instant ils voyaient sauter en l'air leurs camarades, leurs valets, leur pain, leur vin. Ils étaient si las de se jeter par terre, comme on fait quand une bombe vient à tomber, que les uns se tenaient debout à tout hasard et que les autres avaient pratiqué de petites niches dans un retranchement et s'y tenaient constamment plaqués. Les mousquetaires et les grenadiers n'eurent pas plus tôt attaqué la contre-carpe, que les ennemis, de peur d'être coupés, abandonnèrent tout-à-coup leur chemin couvert et bientôt après firent battre la chamade. Bref, la ville est maintenant à nous.

— Vive le roi! je vais illuminer, s'écria le gouverneur.

— Gardez-vous en bien, objecta Gaspard. Nous avons la ville; mais les châteaux...

— Les châteaux, nous les aurons les châteaux, reprit le gouverneur qui se mit ainsi de la partie, vos châteaux ne me pèsent pas une once.

— A vous, je le crois bien, objecta le neveu; mais cela me prouve que vous ne les connaissez pas.

— On les prendra, persista le gouverneur, qui eût voulu que la chose fût déjà faite pour donner suite à son idée d'illumination.

Durant ce rapide exposé que venait de lui faire Gaspard, et qui avait entièrement captivé ses auditeurs. Sylvanire seule s'était soustraite à cet intérêt, à cette attention, et avait profité de la préoccupation générale pour aller dans un coin de la chambre lire, avec toute sorte de précautions, le papier que son cousin lui avait remis à son arrivée. Debout, et le dos tourné à la compagnie, afin de mieux dérober sa manœuvre, elle avait furtivement et par intervalles jeté les yeux sur ce document. Quand elle eut fini, ses jambes fléchirent, ses beaux yeux se troublèrent, elle essaya de cacher dans les plis discrets de son corsage ce papier révélateur; mais son bras si souple se raidit en chemin, et la pauvre fille tomba sur une chaise, tenant encore ce papier.

Au soupir que lui coûta cette syncope, son père se retourna et n'eut pas de peine à en deviner la cause. Il courut à Sylvanire, se saisit vivement de cette feuille écrite, et lut ceci:

Ordre du jour du quartier de M. de Boufflers.

« M. de Rocquevert, lieutenant au régiment des grenadiers à cheval, pour avoir contrevenu, à deux reprises, aux ordres de ses chefs et pour prévenir les suites que pourrait entraîner cette insubordination, est renvoyé de l'armée tant que durera la campagne, et il se rendra sur

sommaire de la situation du département, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

Nos préoccupations sur l'insuffisance de la récolte naissaient ici, dans le cours de votre session dernière, et la Providence permet que votre session actuelle en voie la fin. Nous venons de traverser, en effet, une année où la cherté des subsistances a imposé de grandes souffrances, mais où la charité publique s'est montrée si large, où les mesures du Gouvernement ont été si prévoyantes et si pleines de sollicitude généreuse, que nous avons eu la consolation au moins de voir justice rendue par ceux même que la gêne n'égarait pas, et l'ordre se maintenir sans le moindre trouble. C'est dans le cours d'une année pleine de ces embarras, que, par un emprunt qui fera époque dans les finances, l'Empereur a trouvé, en dix jours, plus d'argent qu'il n'en demandait pour que nos armes pussent aller soutenir au loin une politique nationale et hardie; et jamais l'on a éprouvé à un plus haut point tout ce qu'on peut attendre de la France, quand l'autorité s'y est relevée, quand son Gouvernement s'identifie profondément, comme aujourd'hui, à ses sentiments comme à ses besoins et aux élans nobles et riches, qui permettent d'accomplir chez nous tant de bien.

Votre département réunit plus qu'aucun autre, Messieurs, ces éléments favorables, et le budget que j'ai l'honneur de vous soumettre, et la suite de vos délibérations que nous avons à reprendre, témoignent de l'efficacité de vos efforts à en développer tous les germes.

Budget.

Ce budget, d'après mes propositions, s'élève à 1,576,789 fr. pour les quatre sections; le budget spécial de l'instruction primaire, composé du produit de deux centimes, est en outre de 75,396 f. 33 c.

Impôts extraordinaires. — Emprunts.

Vous savez, Messieurs, que nous supportons une imposition extraordinaire de dix centimes, affectés à la fois aux travaux et au remboursement des emprunts contractés depuis 1852, et de un centime de plus pour cinq à partir de 1855, dont le bénéfice sera acquis aux chemins de grande communication de deuxième catégorie. C'est ainsi onze centimes extraordinaires dont nous serons affranchis, savoir: à la fin de 1858 pour huit d'entr'eux, et à la fin de 1859 pour le tout.

Je ne vous demande pour l'exercice prochain aucune charge de plus.

Routes.

Vous assurerez la continuation de vos routes départementales suivant vos anciens calculs.

Rivières.

Vous nous aiderez de votre appui pour obtenir les améliorations utiles aux routes impériales, aux ports, aux besoins de la navigation.

Bâtiments départementaux. — Préfecture.

Dans vos bâtiments départementaux, vous trouverez à peu près terminés les travaux de l'hôtel de la préfecture qui répondront, je le crois, à vos idées et à toutes les convenances de leur destination.

Dépôt d'étalons.

L'appropriation du dépôt d'étalons est également avancée.

Prisons.

La nouvelle prison cellulaire de Beaupreau a été occupée par les détenus depuis votre session dernière; celle d'Angers s'achève, sauf une annexe résultant de la pensée nouvelle du Gouvernement sur le régime cellulaire, et qui nous permettra, ici comme à Beaupreau, d'assurer le travail en commun.

Sous-préfectures. — Tribunaux.

Là où nous n'avons pas construit à neuf, nous avons travaillé à améliorer, et les sous-préfectures comme les tribunaux, ont reçu ou vont éprouver des travaux notables.

Mobilier.

Nous vous proposons de compléter tout le mobilier utile en 1855.

Palais de justice à Angers.

Vous avez apprécié, l'an dernier, l'opportunité de penser à l'établissement d'un nouveau palais de justice à Angers, construction qui incombe à l'Etat, sauf le concours que le département et la ville peuvent lui donner; le projet vous en est par moi soumis.

Dépôt de remonte.

La ville d'Angers, malgré ses charges actuelles, n'hésite plus à entreprendre un nouveau dépôt de remonte. Le Conseil général, en 1840, avait permis de compter sur sa coopération en faveur d'un établissement si utile au département tout entier. J'ai l'honneur de vous demander de déterminer le chiffre de ce concours.

Saint-Nicolas.

Une nouvelle proposition vous est faite pour l'acquisition du bâtiment de Saint-Nicolas.

Inondations.

Un projet digne d'une grande attention vous est présenté, dont l'exécution aurait pour effet d'éloigner les inondations fréquentes de nos vallées de la Maine, de la Sarthe, du Loir et de l'Authion même, si l'on veut ajouter de nouvelles conditions favorables aux utiles opérations que nous y exécutons à cette heure.

Drainage, curage, irrigation.

Des questions intéressantes vous sont soumises dans le but de faciliter le drainage, le curage, l'irrigation.

Subvention du Gouvernement pour travaux de secours.

L'année qui a provoqué tant de travaux et de si fructueux sacrifices, nous a fait obtenir du Gouvernement une subvention de 169,690 fr. qui a été divisée entre les communes, de telle sorte que les chemins vicinaux ont reçu à peu près intégralement, avec les dépenses locales votées partout, une somme extraordinaire de 480,259 fr.

Chemins. — Service vicinal.

J'ai pris des mesures pour que les travaux fussent effectués le mieux possible, pour que les agents-voyers se multipliasent afin de seconder les bonnes dispositions sur tous les points, et l'on est entré partout avec zèle dans l'exécution de nos chemins d'intérêt commun particulièrement; les situations détaillées vous en indiqueront approximativement les résultats. Je veille tous les jours à ce que les agents-voyers justifient de plus en plus leur création récente; et si l'on tient compte, comme il le faut, de l'incertitude ou de la fausse direction de quelques

premiers pas dans toute organisation nouvelle aussi vaste que celle-ci, je dois dire que l'appréciation générale des communes est empressée à rendre justice au service que nous avons établi ensemble, Messieurs, et dont je suis convaincu que l'on peut attendre d'excellents effets.

Extinction de la mendicité.

J'ai parlé tout à l'heure d'une subvention du Gouvernement. Il nous en a accordé d'autres qui s'élèvent au total de 15,000 francs pour les bureaux de bienfaisance. Notre œuvre d'extinction de la mendicité, plus laborieuse que jamais, s'est maintenue et sanctionnée par la difficulté même du moment, car le vagabondage n'a pas repris chez nous ses proportions anciennes: je n'ai eu à dépenser, comme vous le verrez, qu'une somme presque insignifiante pour le paiement de pensions temporaires au dépôt de mendicité, et j'ai pu appliquer encore la plus grande partie de votre subvention à aider les communes pauvres dans cette œuvre de charité et de moralisation.

Traitement des pauvres, malades dans les campagnes.

Nous apprécierions ce qu'il serait possible de faire pour faciliter le traitement des pauvres, malades dans les campagnes.

Enfants trouvés et abandonnés.

La diminution considérable du nombre d'enfants trouvés et abandonnés apportés aux hospices, et l'absence de toute circonstance malheureuse imputable à nos dispositions, me permettent de justifier de plus en plus auprès de vous la mesure prise en 1852.

Asile de Sainte-Gemmes.

Notre maison d'aliénés a fait une perte que vous avez tous ressentie, Messieurs, et j'ai cru devoir, en votre nom, exprimer, sur la tombe de M. le docteur Levincout tous les regrets que nous inspirait la mort du fondateur dévoué et capable de l'asile. Son œuvre y sera continuée par un homme distingué, M. le docteur Billod, qui a débuté comme médecin adjoint à Sainte-Gemmes, et qui depuis a donné ailleurs des preuves de mérite dont la suite de son administration vous convaincra.

Subventions diverses.

Vous trouverez à votre budget mes propositions pour les subventions ordinaires que vous ne manquez pas d'accorder, dans la proportion du possible à l'agriculture, aux comices pour lesquels je vous demande quelque augmentation, aux sociétés et associations diverses, aux arts, aux primes, aux courses, aux positions dignes d'intérêt.

Instruction primaire.

La situation de l'instruction primaire est toujours progressive et satisfaisante, comme les détails vous le démontreront. La nouvelle législation fait perdre à Angers le titre de chef-lieu d'académie, et l'homme sage et capable qui était à sa tête depuis seize ans. J'ai à vous proposer les moyens convenables pour que le Conseil puisse s'assembler à la Préfecture, et pour que le nouvel inspecteur y installe son cabinet et ses bureaux.

Comptes et états divers.

Tous les comptes ordinaires sur la situation des revenus publics, sur l'état prospère de nos mines et ardoisières vous seront soumis, et vous reconnaîtrez, à la rapidité de ce sommaire, Messieurs, que je tiens à ménager le temps de votre première séance. Je

parole à Picquigny ou à Saint-Quentin, à son choix, où il ira subir ses arrêts.»

— Tant mieux ! murmura le père de façon pourtant à n'être pas entendu de Sylvain qui commençait à reprendre ses esprits. Tant mieux ! ceci me débarrasse de lui, car j'imagine bien qu'après ce déshonneur il n'aura plus la hardiesse de prétendre à ma fille; mais qu'a-t-il donc fait ce présomptueux maraud ?

— C'est bien simple, mon oncle; il est atteint de notre maladie nationale que les Italiens appellent *furia francese*, mais à un degré insupportable pour la discipline militaire. Avant l'assaut de la grande redoute, Vauban, prévoyant le trop de chaleur de nos soldats, les avait ainsi harangués: — « Mes enfants, on ne vous défend pas que vous alliez vous faire échinier mal à propos sur la contrescarpe. Je retiens donc à mes côtés cinq tambours pour vous rappeler quand il en sera temps. Dès que vous les entendrez, ne manquez pas de revenir chacun à vos postes. »

— Comme c'est beau de pouvoir ainsi parler à des soldats, remarqua le chevalier de Vagnac.

— Eh bien, mon oncle, Rocquevert trouva cet ordre impraticable, et, malgré la retraite qui sonnait, il grimpa sur un bastion et ramena deux prisonniers après que tout le monde était rentré au camp. Pour cette fois, M. de Cavoie l'admonesta sévèrement et l'officier en fut quitte. A une seconde attaque, M. de Maupertuis, qui marchait à

la tête des grenadiers, leur déclara que si quelqu'un passait devant lui, il le tuerait de sa main.

En dépit de cette menace, Rocquevert désobéit; M. de Maupertuis, sans le blesser, le porta à terre de deux coups de pertuisane. Le lieutenant se releva bien vite, devança son chef et grimpa le premier sur un bastion; mais ce coup de main hardi faillit jeter la confusion dans l'armée. Les commandements étaient méconnus, on courait en désordre à l'ennemi. Après l'action, M. de Maupertuis, furieux, a appelé sur l'officier insubordonné la colère du roi, et on l'a sévèrement puni, pour faire exemple sur un homme qui en donnait un si dangereux à l'armée.

— C'est très-bien fait, dit le gouverneur, cela lui apprendra... Où en serions-nous s'il était permis à tout écervelé d'en faire à sa tête.... La belle discipline, ma foi !

Sylvain, qui, sous le coup de son émotion, n'avait rien entendu de ce récit, et qui par les soins de sa camériste venait d'être rendue à la vie, soupira d'une voix faible :

— Disgracié, chassé ! pauvre Rocquevert !

— Je trouve qu'on ne l'a pas assez puni, observa le gouverneur rudement, car enfin il pouvait compromettre le succès de l'attaque, et à la place de...

Ici Gaspard l'arrêta par le bras. Il se levait de table.

— Mon oncle, j'ai un secret d'Etat à vous confier, lui dit-il.

— Un secret d'Etat, reparti très-haut M. de Sonnigen, vous m'honorez beaucoup, monsieur mon neveu; allons dans mon cabinet. Vous permettez ? dit-il au chevalier.

— Comment donc, si je permets.... un secret d'Etat ! se hâta de répondre avec emphase le chevalier gascon. Le neveu suivit l'oncle dans la pièce voisine.

En passant, Gaspard se pencha à la fenêtre.

— Hôlà, cria-t-il aux gens de son escorte, qu'on attelle les mulets à ma chaise, je descends !

Le gouverneur ferma portes et fenêtres, croyant sans doute qu'il en est d'un secret comme d'une liqueur, et que pour le recevoir il faut fermer tous les trous, si on veut qu'il ne s'échappe point.

Malgré ce luxe de précautions, le baron conduisit encore le diplomate dans un coin, et d'une voix solennelle, quoique très-basse, lui dit : Je vous écoute.

Nous ignorons ce que lui confia Gaspard de Lavedan.

Toujours est-il qu'une minute plus tard, l'oncle et le neveu rentraient dans le salon où ils avaient laissé le chevalier et la jeune fille.

Le baron paraissait tout pénétré du secret qu'il venait de recevoir; il avait un air tout méditatif.

— Vous entendez, lui dit tout haut le diplomate; c'est comme si vous ne saviez rien. Prenez-y garde !

veux vous y indiquer seulement, en effet, et surtout par la table que j'y annexe, l'ensemble des rapports spéciaux dans lesquels j'ai consigné tous les développements utiles, ma pensée, mes propositions. J'y joins les cahiers des Conseils d'arrondissement, les rapports de MM. les sous-préfets, ceux de MM. les chefs de services du département, documents qui témoignent du bon concours que je reçois de toutes parts. La suite de ces éléments appartient aux travaux toujours si attentifs de vos commissions, et aux discussions d'ensemble dont nous aimons à nous rappeler l'accord, les lumières et le profit.

Je ne puis voir s'ouvrir votre session, Messieurs, sans remarquer, comme vous l'avez fait déjà, le vide profondément regrettable qui s'est produit dans vos rangs. M. le comte de Las-Cases n'avait pris part qu'à deux de vos réunions, mais chacun de nous connaissait déjà auparavant cette vie commencée près d'une grande infortune, et illustrée par le dévouement. Et, à côté de ces conditions d'éclat, quelle modestie, quelle aménité de caractère, qualités qu'il faut louer toujours quand on les rencontre, même, comme c'était le cas, à côté des dons les plus brillants de la capacité et du mérite, parce qu'avec elles on double les services que l'on peut rendre, et dont M. de Las-Cases était prodigue ! Le Conseil général, le Sénat, le Pays, ont fait une grande perte, et je l'éprouve plus vivement que jamais, au moment où j'ai à compter un membre de moins dans cette assemblée qui a donné, depuis cinq ans, à mes efforts un concours si efficace, et où vous m'avez habité, Messieurs, à rencontrer autant d'affection bienveillante que d'aide et de large initiative pour le bien. »

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'accorder, par décision du 17 août courant, sur la demande de M. le Préfet, un secours de 1,745 fr. à des habitants de Maine-et-Loire, victimes d'accidents.

Ce secours est réparti de la manière suivante :

Incendies,	197 fr.
Epizooties,	1,181
Evénements malheureux,	315
Accidents divers,	72

FAITS DIVERS.

M. le lieutenant-général Paixhans, inventeur du célèbre caanon qui porte son nom, est mort samedi dernier, 19 août, dans la soirée, à Jouy-aux-Arches : il a succombé à une attaque de choléra.

M. le général Marey-Monge, commandant la division militaire, M. le général commandant le département, M. le général de Boblaye, un grand nombre d'officiers supérieurs et autres du corps de l'artillerie et des diverses armes ont assisté aux obsèques du général. — Havas.

— La frégate et les deux avisos à vapeur le *Labrador*, le *Chucal* et l'*Averne*, ont appareillé les 18 et 19, de Toulon, la 1^{re} pour les mers du Levant, ayant à sa remorque deux navires du commerce, chargés de matériel de guerre, et les deux autres pour la station de la Corse et des côtes de l'Est. L'embarquement des chevaux de trait et du matériel d'artillerie en destination pour la mer Noire, con-

— Soyez tranquille, répondit le baron, mettant la main sur son cœur.

— Vous savez ce qu'il en coûte de révéler un secret d'Etat !...

— Chut !... répliqua le gouverneur, comme si les paroles du diplomate eussent été une indiscretion.

— Enfin je m'en remets à vous, mon oncle... Je vous baise les mains. Adieu !

Ce que disant, le jeune diplomate mit son chapeau sous son bras, et franchit en sautillant le seuil de la chambre. Sylvanire voulut accompagner Lavedan, qui lui prêta son bras pour l'aider à descendre l'escalier. La pauvre fille était encore toute bouleversée. Elle pleurait.

Une fois dans la cour, elle se sépara tristement de son cousin et reçut de lui un tendre baiser.

— Espérez, cousine, lui dit à l'oreille le diplomate ; tout n'est pas perdu. Demain Rocquevert passera par ici ; vous pourrez le voir. Adieu !

En même temps, Gaspard de Lavedan remit son chapeau, sauta légèrement dans sa chaise et donna le signal du départ. Les Touets claquèrent, les grelots retentirent autour du cou des mulets, et par degrés le bruit de l'équipage se perdit dans l'éloignement.

Une heure après, toutes les lumières s'éteignirent, et chacun s'endormit dans le château de Picquigny, hors la sensible Sylvanire. La douleur de la pauvre fille veillait plus ardente au milieu de cette obscurité et de ce silence,

tinne toujours simultanément au port marchand et au port militaire avec la plus grande célérité. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

La commission d'hygiène de l'arrondissement de Saumur, dans un moment où la santé publique, sans être mauvaise, est pourtant menacée de quelques affections spéciales, qui, combattues à temps peuvent prévenir des accidents graves, croit devoir donner à ses concitoyens les quelques avis suivants, qu'elle recommande d'une manière toute particulière dans les circonstances actuelles.

1^o On ne doit négliger aucun dérangement d'entrailles, si léger qu'il soit, même d'une heure ; un médecin doit être consulté dès que la diarrhée commence.

2^o Nul purgatif ne doit être pris sans l'avis du médecin.

3^o La faiblesse constitutionnelle, l'épuisement résultant de causes variées, l'exposition au froid et à l'humidité étant ordinairement l'occasion de maladies, on doit les éviter ou les modifier autant que possible, par une bonne nourriture, un bon vêtement, l'usage de la laine sur la peau, et un travail proportionné aux forces de chacun.

4^o L'intempérance dans les aliments ou la boisson est extrêmement dangereuse ; l'abus surtout des boissons alcooliques et des breuvages glacés est à craindre. L'usage modéré de la viande et des liqueurs est recommandé. En général chaque individu doit suivre le régime approprié à sa constitution et à ses habitudes, cependant les viandes de bonne qualité, provenant d'animaux adultes, bonillies, rôties ou grillées doivent être choisies de préférence à celles des animaux trop jeunes et surtout aux ragôts et autres préparations culinaires composées. Les légumes crus et les fruits ne doivent être mangés qu'avec une extrême réserve, il faut être très-sévère sur la parfaite maturité et la bonne qualité de ceux-ci. Le vin et la bière sont les boissons qui conviennent le mieux aux repas ; l'eau pure ou légèrement alcoolisée est de beaucoup préférable aux boissons acides préparées avec des fruits non mûrs, dont on fait usage dans un grand nombre de ménages. Aujourd'hui que le vin n'est pas à la portée de tout le monde, le raisonnement d'accord avec l'expérience paraît avoir démontré que la préparation suivante, dont le prix est très-modique, peut satisfaire aux exigences d'une bonne hygiène :

Eau pure et fraîche,	50 litres ;
Décoction de café,	1 litre 1/2 ;
Sucre ou cassonade,	1 kilogramme.

Enfin les infusions aromatiques, de thé, de menthe, de feuilles d'orange, de fleurs de tilleul conviennent après les repas, toutes les fois que la digestion est embarrassée ou difficile.

5^o On ne saurait trop insister sur l'extrême importance d'enlever ou de détruire tous les miasmes, toutes les impuretés, soit dans l'air, soit dans l'eau, soit sur le sol, par la ventilation, les lavages, les balayages et surtout le fréquent usage des agents chimiques que la science a reconnus propres à atteindre ce but. Ces agents sont le chlorure de chaux

pareille à ces lampes d'église qui brûlent constamment, mais dont la clarté éclate plus vive dans les ténèbres et dans le calme de la nuit.

(La suite au prochain numéro.)

On s'entretient beaucoup en ce moment du perfectionnement que le célèbre dentiste GEORGES FATTET vient d'apporter à ses nouveaux *dentiers* remarquables par leur forme, leur disposition, leur légèreté et leur précision mathématique. Ces *dentiers* sont infiniment supérieurs à tout ce qui a paru jusqu'ici, nous ne saurions trop en recommander l'usage aux personnes qui tiennent à réparer cette disgracieuse difformité que laisse toujours après elle la perte d'une ou de plusieurs dents. 565, rue St-Honoré, chez G. FATTET, inventeur de l'*Eau* et de la PATE OBTURATRICE pour embaumer et guérir soi-même les maux de dents les plus violents, auteur du traité complet de *prothèse dentaire*. 5^e Edition, PRIX 3 FR. et indispensable à toutes les personnes qui portent des dents artificielles. (Affranchir) et mandat sur la poste.

BOURSE DU 24 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 90.
5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 75 55.

BOURSE DU 25 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 100.
5 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 75 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

étendu des neuf dixièmes d'eau pour arroser les appartements, le sulfate de fer dissous dans l'eau à chaud, dans la proportion de vingt pour cent, pour désinfecter les lieux d'aisance, les fosses à fumier, et le résidu de distillation de l'acide acétique, dans la proportion d'une partie sur vingt d'eau pour laver les cuisines, les évier, les cours intérieures, le carreau des latrines et même le devant des maisons (1).

6^o Le Comité fait savoir que, par les soins de l'administration des Hospices de Saumur, des secours efficaces sont spécialement organisés à l'Hôtel-Dieu ; et il ne saurait trop engager ceux qui n'auraient pas à leur domicile toutes les conditions d'un bon traitement, à s'y faire conduire dès le commencement de la maladie ; on trouvera toujours à la Mairie et à l'Hôpital des moyens de transport.

Ce paragraphe est particulier à la ville de Saumur ; cependant les communes pourraient s'entendre facilement avec l'Administration des Hospices pour y faire transporter leurs malades.

7^o Enfin, dans un but d'humanité et d'intérêt commun, la Commission invite les médecins et dames de charité qui visitent les malades et les pauvres, les particuliers même, à exercer une charitable surveillance d'individu à individu et à signaler à ceux qui ne feraient pas attention à ce dérangement d'entrailles dont nous avons parlé, le danger auquel les expose leur incurie, danger nous le répétons, qui peut être prévenu dans la très-grande majorité des cas.

Délibéré en conseil, le 24 août 1854.

Le Sous-Préfet, président,

Le Secrétaire,

V^o O'NEILL DE TYRONE.

DEPERRIÈRE, d. m.

(1) M. Rocher jeune possède tous les composés chimiques et le matériel nécessaire pour bien faire ces opérations. Déjà l'administration civile et militaire s'est servie de ses procédés avec avantage. Il est à désirer qu'elle continue à en faire usage.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Tout est préparé à Saint-Cloud, pour le retour de l'Empereur, qui aura lieu d'ici à deux ou trois jours.

M. le Ministre d'Etat doit être à Paris le 30. — Havas.

Vienne, mercredi 24 août, au soir. — Les Russes ont évacué Braïla, Galatz et Fockschaui.

Caire, 7 août. — « Le firman d'investiture du Sultan a été lu solennellement à la citadelle. »

Bombay, 20 juillet. — « Le roi d'Aoude a offert au gouvernement anglais un corps auxiliaire de 12,000 hommes d'infanterie, de mille chevaux et de cent canons. — Les nouvelles du Caboul sont inquiétantes, elles font mention d'intrigues des agents de la Russie. — Des locomotives ont fait plusieurs courses d'essai sur le chemin de fer du Bengale. »

Hambourg, vendredi, 25 août. — « Une forte division des flottes anglo-françaises a quitté Ledsund, pour opérer dans le golfe de Finlande. »

« Tous les forts des îles d'Alaud seront rasés. » — Havas.

M. PIAULT, médecin dentiste de la faculté de médecine de Paris, professeur de pathologie et de prothèse dentaire, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art du dentiste, est à Saumur dans ce moment, hôtel de France, où il donnera des consultations sur toutes les affections de la bouche et des dents, traitement sûr et rationnel des névralgies dentaires. (Affranchir.) (452)

ALIMENTATION DE L'ENFANCE.

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS, suffisamment riches en principe nutritif des os.

L'approbation de l'Académie accordée sur le rapport de M. BOUCHARDAT, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, et la médaille d'encouragement décernée à l'auteur par l'INSTITUT DE FRANCE (concours des prix Montyon), pour ses travaux sur l'alimentation de l'enfance, ne laissent aucun doute sur l'importance de la découverte de M. MOURIÈS.

AVANTAGES DE CETTE ALIMENTATION.

Chez les enfants, pendant le sevrage, cette nourriture peut prévenir les accidents nombreux et les chances de mort qui sont occasionnés par le développement des os et des dents.

Chez les enfants, après le sevrage, jusqu'à la fin de la croissance, elle empêche l'affaiblissement du système osseux et conséquemment une des causes les plus directes du rachitisme, des diarrhées, des vices de constitution, des difformités de la taille, etc.

Chez les nourrices, elle améliore le lait en lui fournissant la quantité de nourriture des os dont le nourrisson a besoin pour grandir.

Chez les femmes enceintes, elle prévient les indispositions et les fausses couches nombreuses qui ont pour cause le défaut de principe sans lequel l'enfant ne peut pas se former.

A PARIS, rue Saint-Honoré, 154.

En province et à l'étranger, chez les principaux marchands de pâtes alimentaires ou de chocolat.

Dépôt à Angers, chez M. CLOR aîné, marchand de comestibles.

Suivant acte sous signatures privées, en date à Blaison, le seize août mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Saumur le vingt août mil huit cent cinquante-quatre, n° 158, v° cases 3 à 9, n° 159, r° cases 1 à 6, reçu cinq francs et pour décime cinquante centimes, signé Touchard.

M. Rémy - Pierre Chanlouineau, commis-négociant en nouveautés, demeurant à Saumur.

Et M. Frédéric Morin, propriétaire, demeurant ville de Chemillé.

Ont formé une société en nom collectif, pour faire ensemble le commerce de nouveautés.

Cette société est contractée, pour trois, six, neuf ou douze années, qui commenceront le 24 septembre mil huit cent cinquante-quatre, pour finir à pareille époque de l'une ou de l'autre des périodes ci-dessus.

Le siège de la maison de commerce sera fixé à Saumur; cette maison sera la raison Chanlouineau et Morin aîné, et la signature sociale prendra ce même nom.

M. Chanlouineau gèrera, administrera, et aura seul la signature sociale, laquelle engagera les deux associés, conjointement et solidairement.

Le fonds capital de la société est fixé à la somme de trente-cinq mille francs, composé de vingt mille francs, formant la mise de M. Chanlouineau, et de quinze mille francs, formant celle de M. Morin.

Le présent extrait a été signé par nous, associés.

Lu et approuvé,
Lu et approuvé, R. CHANLOUINEAU,
F. MORIN. (453)

Etude de M^e GUÉRIN, huissier-audencier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 27 août 1854, à midi précis, et jours suivants, en vertu d'un jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du dix-sept août mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, dans la maison qu'habite le sieur Ferrand, épicier et fondeur, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, à la vente publique aux enchères, de meubles, objets mobiliers et marchandises, consistant notamment en:

Lit, linge, effets d'habillement, chaises, table de nuit, armoires, buffet, tables, comptoir, marchandises d'é-

picerie, fûtailles, bois, bouteilles de verre, ustensiles de ménage, etc., etc.;

Cendre et crasse de fourneau, sable, creusets, soufflet de forge, chassiss en fonte et en bois, fourneau, cuivre, plomb, zinc, étain, fonte, bronze, outils de fondeur, grande quantité de modèles de robinets et de cannettes, 2 tours à bidet et leurs accessoires, établis, robinets et cannettes en cuivre, plomb de chasse, etc. etc.

Saisis par procès-verbal de M^e Guérin, huissier-audencier à Saumur, en date du 14 août 1854, enregistré.

On paiera comptant. (449)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, le dimanche 10 septembre 1854, à midi,

UN CLOS DE VIGNE,

Appelé le clos de la Galuche,

Situé au canton de la Guenle-du-Loup, à Saumur, contenant 66 ares, renfermé de murs, avec une jolie maison, composée de plusieurs chambres, grenier, caves, avec pressoir neuf garni de ses ustensiles.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DION, notaire à Saumur. (455)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UN CHEVAL de selle ou de voiture, dont le signalement suit: 13 ans, 1 mètre 62 centimètres, gris clair-pommelé (de race arabe.)

S'adresser à M. de CHAUMONTEL, capitaine à l'Ecole. (456)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

3,000 FRANCS

A donner à rente viagère. (457)

A VENDRE

Un très-beau CHIEN couchant, épagneul, tout dressé, âgé de 2 ans. S'adresser au sieur VINCENT, garde au château de Brézé. (458)

PERRAULT,

ARQUEBUSIER,

Rue Saint-Nicolas, n° 21,

Prévient MM. les chasseurs qu'il a un assortiment de fusils de luxe, articles de chasse, pistolets, carabines Flobert, poudre et plomb. (459)

MAISON AVEC BOUTIQUE

Située rue de Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville,

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue Saint-Jean. (190)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Sise rue Basse-Saint-Pierre, et adossée à l'Eglise.

Occupée autrefois par M^{me} Bedaue.

S'adresser à M. le CURÉ de St-Pierre.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, n° 79, rue d'Orléans.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'Etude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 septembre 1854, à midi,

Une MAISON, située à Saumur, rue des Pottiers, composée de plusieurs corps de bâtiments, cours, latrines, écuries, hangard, servitudes et jardin, contenant environ 3 ares.

Le tout joignant d'un côté M. Poisson, d'autre côté M. Godard, d'un bout M. Rogeron, et par-devant M. Gaschet et M^{les} Voyer.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DION, notaire. (450)

A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M. MOYET, charpentier.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Duncan, avec écurie, cour et jardin, occupée par M. Kerneis.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans, n° 103, à Saumur;

Où à M^e CHASLE, notaire en ladite ville. (386)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec jardin et servitudes, sur la levée d'Enceinte, en face l'hôtel de M. Ch. Trouillard.

S'adresser à M. GASNAULT jeune, près l'hôtel de France. (369)

A VENDRE

Pour cause de maladie,

UN FONDS DE SERRURERIE, situé à Saumur, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Présentement,

Une PETITE MAISON, Grand'Rue, 49, appartenant à M. Daburon et joignant la sienne.

Occupée par M. Piette père.

S'adresser à M. PIETTE, ou à M. DABURON. (443)

A LOUER

Une jolie petite MAISON, avec jardin et servitudes, située au bourg de Saint-Florent, vis-à-vis la prairie du Bray.

S'adresser à M. Paul RATOUIS, juge de paix, à Saumur, et à M^e LEROUX, notaire. (420)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 27 août 1854, à midi,

La MÉTAIRIE de la HOUSSAIE, située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant au sieur BESNARD. (424)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Quai de Limoges, n° 36.

S'adresser à M^{me} JUBAULT, place de l'Hôtel-de-Ville. (344)

A LOUER

Présentement,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

1^{re} ÉDITION
Trois mois
16 fr.

L'ESTAFETTE

2^e ÉDITION
Trois mois
8 fr.

JOURNAL DES JOURNAUX.

21^e année.

L'ESTAFETTE reproduit le texte des articles les plus remarquables de toutes les feuilles politiques, le jour même de leur publication, et paraît à la même heure qu'elles. Réunissant en un seul cadre, dans son immense format, les articles importants des journaux de tous les partis, et présentant ainsi le tableau intéressant et animé de toutes les opinions, par la reproduction fidèle de leur propre langage, l'ESTAFETTE est la seule feuille qui puisse offrir à ses lecteurs un véritable cabinet de lecture à domicile.

L'ESTAFETTE publie deux éditions:

La première paraît tous les jours. — Par suite d'une organisation nouvelle, elle apporte régulièrement les actes officiels du *Moniteur*, les cours de la Bourse du jour, les nouvelles étrangères, etc., de dix à vingt-quatre heures (suivant les localités) avant les autres journaux de Paris.

Le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 c. pour un mois; — 16 fr. pour trois mois; — 34 fr. pour six mois; — 60 fr. pour un an.

Les deux éditions publient un Bulletin très-complet de la GUERRE D'ORIENT, une Revue commerciale et un Bulletin financier de la semaine.

L'ESTAFETTE publie dans son feuilleton

LES MÉMOIRES DE NINON DE LENCLOS,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE PAR EUGÈNE DE MIRECOURT,

Et précédés du SIÈCLE DE LOUIS XIV, Par Méry.

Les abonnés nouveaux, à partir du 1^{er} juillet, recevront en prime à domicile, franc de port, tout ce qui aura paru des MÉMOIRES DE NINON DE LENCLOS, environ la matière de 6 volumes in-8°, en ajoutant un franc au prix de l'abonnement. Moyennant 60 centimes en sus, ils recevront la carte générale du théâtre de la guerre dans le Nord, en Orient, sur la Baltique et dans la mer Noire, carte gravée et coloriée.

Le Journal est adressé gratuitement, comme essai, à toutes les personnes qui le demandent par lettres affranchies.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 3, et à tous les bureaux de postes et de messageries.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné